

REGLEMENT FOULÉES HORNGAINGEOISES – HORNAING DIMANCHE 26 AVRIL 2026

1 – Lieu, date et nature de la compétition

Les Foulées Hornaingeoises sont organisées le dimanche 26 avril 2026 par l'association Ostrevent Natation en partenariat avec la commune d'Hornaing et Cœur d'Ostrevent Agglo.

Les 2 courses se déroulent sur route exclusivement sur la commune d'Hornaing. Elles comportent un classement en fonction du chronométrage.

Départs et arrivées des courses à partir de la salle des Sports Jean-Louis Carron – 11 rue du 8 mai 1945 – 59171 Hornaing

9h00 : Départ du 5km

10h00 : Départ du 10km

2 – Organisateur

Ostrevent Natation – Rue du 8 mai 1945 – 59171 Hornaing

Partenaires :

Mairie d'Hornaing – 12 rue Jean Jaurès – 59171 Hornaing

Cœur d'Ostrevent Agglo – Avenue du Bois – 59287 Lewarde

3 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée par l'inscription dûment complétée sur le site internet www.adeorun.com

Pas d'inscription le jour J.

Limite du nombre d'inscriptions pour l'ensemble des courses : 400

A – Catégorie d'âge :

- Pour le 5km : les minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors et masters (nés en 2012 et avant)
- Pour le 10km : les cadets, juniors, espoirs, seniors et masters (nés en 2010 et avant)

B – Justificatifs :

L'organisateur s'assurera que les participants :

- sont titulaires d'une licence Athlé Compétition, délivré par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ont suivi le parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la

santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Pass de prévention santé ». Ce parcours est à suivre un an avant la manifestation. Il est accessible via la plateforme en ligne de la FFA.

Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

C – Droit d'inscription :

Les droits d'inscription sont de :

- 8€ pour la course du 5km (hors frais de service)
- 10€ pour la course du 10km (hors frais de service)

Donnant droit à un lot et aux ravitaillements.

Inscriptions possibles sous réserve de dossards encore disponibles le samedi 25 avril 2026 :

- de 14h30 à 18h à la salle des Sports Jean-Louis Carron d'Hornaing – 11 rue du 8 mai 1945 – 59171 Hornaing

Droit d'inscription payable sur internet par carte bancaire sur le site www.adeorun.com

D – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions par internet est fixée au : jeudi 23 avril 2026 à 23h59

Pas d'inscription le jour J

E – Athlètes handisports

Le parcours permet l'accueil des athlètes en fauteuil.

Pour les personnes à mobilité réduite, une Joëlette peut être emprunter gratuitement.

La Joëlette est un **fauteuil tout terrain** qui permet la pratique de la randonnée ou de la course à toute personne à mobilité réduite ou en situation de handicap, enfant ou adulte, même très lourdement dépendant, avec l'aide d'au moins deux accompagnateurs (maximum 6).

L'accompagnateur arrière assure l'équilibre de la Joëlette, l'accompagnateur avant assure la traction et la direction.

Pour la personne sur la Joëlette, il conviendra de fournir un certificat médical permettant de valider médicalement parlant que la personne peut participer sans difficulté particulière.

Contact : Service Environnement - Cadre de Vie de Cœur d'Ostrevent Agglo : 03 27 71 37 37 – cdefontaine@coeurdostreventagglo.fr / mbailleux@coeurdostreventagglo.fr

F – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation et du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

G – Retrait des dossards

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Un retrait des dossards se déroulera le samedi 25 avril 2026 de 14h30 à 18h à la salle des Sports Jean-Louis Carron d'Hornaing – 11 rue du 8 mai 1945 – 59171 Hornaing.

Jour J de la course à partir de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course à la salle des Sports Jean-Louis Carron d'Hornaing – 11 rue du 8 mai 1945 – 59171 Hornaing.

H – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

I – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances

A – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance de l'association organisatrice.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 – Règles sportives

A – Chronométrage

Le chronométrage se fera via un logiciel de gestion et de chronométrage avec puce électronique (Nordsport).

7 – Classements et récompenses

A – Classements

Il sera établi pour les courses du 5km et 10km.

B – Récompenses

Pour le 5 km et 10km :

- Aux 1ers, 2èmes et 3èmes au scratch : Chèque et trophée.
- Aux 1ers par catégorie : Chèque
- Un lot à tous les arrivants.
- Un tirage au sort.

Les résultats seront publiés sur le site <https://www.nordsport-chronometrage.fr>, sur la page Facebook de la ville d'Hornaing et sur la page Facebook du Challenge Run'Ostrevent.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ce site en cas de motif légitime.

8 – Ravitaillements

Pour le 10km : eau à mi-parcours.
Pour le 5km et 10km : à l'arrivée.

9 – Sécurité et soins

a – Voies utilisées

La compétition se déroule intégralement sur route.

b – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par un dispositif de secours présent au départ des courses.

c – Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée illimitée, dans le monde entier.

12 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13 – Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (sauf frais de service si paiement par internet), mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.